

Complexité de la notion d'inclusion mise en lumière par l'étude des institutions muséales françaises et de leurs dispositifs de médiation culturelle

Cindy Lebat

Volume 25, numéro 1, septembre 2019

ACTES DU COLLOQUE - Pour une ville inclusive : innovations et partenariats
PROCEEDINGS OF THE COLLOQUIUM - For an Inclusive City: Innovations and Partnership

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1085775ar>
DOI : <https://doi.org/10.7202/1085775ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Réseau International sur le Processus de Production du Handicap

ISSN

1499-5549 (imprimé)
2562-6574 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Lebat, C. (2019). Complexité de la notion d'inclusion mise en lumière par l'étude des institutions muséales françaises et de leurs dispositifs de médiation culturelle. *Développement Humain, Handicap et Changement Social / Human Development, Disability, and Social Change*, 25(1), 177-187.
<https://doi.org/10.7202/1085775ar>

Résumé de l'article

Après avoir rappelé l'importance sociale et symbolique de l'institution muséale, cet article se propose de prendre cette dernière comme cas d'étude dans le but de développer une réflexion sur la notion d'inclusion. Par l'étude de sa prise en compte dans les politiques culturelles – et spécifiquement muséales, c'est une réflexion plus globale sur la transition inclusive engagée dans nos sociétés contemporaines qui se dessine. À partir d'un terrain français (relatant des résultats d'enquêtes menées auprès des musées et acteurs professionnels d'Île-de-France), l'article propose une analyse des dispositifs muséaux et notamment de médiation culturelle afin de percevoir leurs intentions inclusives, abordant des thèmes comme l'autonomie, la mixité et la stigmatisation, nécessairement liés à la question de l'inclusion, et confrontant ces intentions aux discours des personnes en situation de handicap, pour prendre la mesure des réalités vécues et des besoins et envies réels des individus concernés. L'article introduit la notion d'*environnement capacitant*, fondée sur la prise en compte des capacités (au sens où l'entend et le développe Amartya Sen), comme réponse aux injonctions inclusives tout en se prémunissant du risque d'une homogénéisation et d'une dangereuse négation des différences et des spécificités de chacun.

Complexité de la notion d'inclusion mise en lumière par l'étude des institutions muséales françaises et de leurs dispositifs de médiation culturelle

CINDY LEBAT

Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3
Université Paris 5 - CERLIS (Centre de Recherche sur les Liens Sociaux)

Article de transfert de connaissances • Knowledge-Transfer Articles



Résumé

Après avoir rappelé l'importance sociale et symbolique de l'institution muséale, cet article se propose de prendre cette dernière comme cas d'étude dans le but de développer une réflexion sur la notion d'inclusion. Par l'étude de sa prise en compte dans les politiques culturelles – et spécifiquement muséales, c'est une réflexion plus globale sur la transition inclusive engagée dans nos sociétés contemporaines qui se dessine. À partir d'un terrain français (relatant des résultats d'enquêtes menées auprès des musées et acteurs professionnels d'Île-de-France), l'article propose une analyse des dispositifs muséaux et notamment de médiation culturelle afin de percevoir leurs intentions inclusives, abordant des thèmes comme l'autonomie, la mixité et la stigmatisation, nécessairement liés à la question de l'inclusion, et confrontant ces intentions aux discours des personnes en situation de handicap, pour prendre la mesure des réalités vécues et des besoins et envies réels des individus concernés. L'article introduit la notion d'*environnement capacitant*, fondée sur la prise en compte des capacités (au sens où l'entend et le développe Amartya Sen), comme réponse aux injonctions inclusives tout en se prémunissant du risque d'une homogénéisation et d'une dangereuse négation des différences et des spécificités de chacun.

Mots-clés : handicap, musée, inclusion, capacités, environnement capacitant, dispositifs de médiation culturelle

Abstract

In this article, the author aims to analyze the notion of inclusion through the study of the museum institution. Reporting on the results of field surveys of French museums, the article proposes an analysis of museum devices in order to perceive their inclusive intentions. These results will lead to topics such as autonomy, gender diversity and stigma, necessarily related to the issue of inclusion. These inclusive museum devices are then confronted with the speeches of people with disabilities, to understand the real needs and desires of the individuals concerned. The article introduces the notion of an enabling environment, based on the consideration of capabilities (as understood and developed by Amartya Sen), as a response to inclusive injunctions, while guarding against the risk of homogenization and negation of the differences and specificities of each individuals.

Keywords : access, capability, disability, inclusion, museum, museum devices.

La notion d'inclusion est de plus en plus fréquemment mobilisée dans les politiques publiques, et particulièrement dans le champ du handicap¹. On peut considérer qu'elle a émergé – ou du moins s'est ancrée – dans la sphère institutionnelle en 2002 avec la Déclaration de Madrid, suivie de l'année européenne des personnes en situation de handicap (2003) et qui déclare « non-discrimination plus action positive font l'inclusion sociale »². La notion d'inclusion est évolutive et, à ce titre, doit avant tout être pensée comme un processus et non comme un état. Elle traduit un changement de paradigme, une transition sociétale. Il faut revenir à l'origine étymologique du terme pour en saisir la signification : « En français, le mot "inclusion" signifie "état de quelque chose qui est inclus dans un tout, un ensemble"³. Ce terme vient du latin *inclusio* : emprisonnement. [...] Il est lié aux processus d'insertion sociale et d'intégration économique et à la recherche de participation sociale, culturelle et civique des personnes et groupes sociaux. »⁴

L'inclusion concerne tous les domaines de la vie publique car, en tant que processus de changement global, tous les pans de la société sont impliqués. La vie culturelle est à notre sens un des piliers de la vie sociale et à ce titre, il nous semble pertinent de comprendre la façon dont elle s'empare de la notion d'inclusion.

L'étude du musée dans le contexte français sera donc choisie comme point d'entrée pour comprendre et analyser les politiques du handicap, et notamment leur prise en compte de la notion d'inclusion. Cette institution est mobilisée en tant qu'un témoin du traitement social du handicap. Nous la considérons, en effet,

comme un reflet des grandes problématiques contemporaines, qui s'incarnent dans ses dispositifs d'accueil et de médiation culturelle. Les études permettra de saisir la façon dont est prise en compte la notion d'inclusion, et d'en cerner les limites et les points forts. L'objectif n'est pas de fournir une évaluation de l'état de l'inclusion, mais de saisir en quoi la prise en compte des personnes en situation de handicap dans les musées peut se faire le témoin d'une transition inclusive de notre société. Nous tâchons en somme de saisir la façon dont l'évolution des politiques culturelles (perçue à travers la prise en compte des personnes en situation de handicap dans les musées) révèle une transition vers une société dite inclusive.

Nous aborderons ces questions en interrogeant, dans un premier temps, les choix opérés par les musées en matière d'inclusion, en analysant les différents types de dispositifs de médiation culturelle qu'ils développent (dédiés, mixtes ou universels). Nous les confronterons ensuite à des enjeux plus larges par le biais de l'analyse des discours des personnes en situation de handicap elles-mêmes, confrontant ainsi la notion d'inclusion à d'autres problématiques complexes telles que l'autonomie et la dépendance. Nous mettrons également en lumière le rapport au musée comme lieu de plaisir, de sociabilité, d'apprentissage, et comme espace citoyen. Ainsi, nous ferons apparaître des enjeux phares permettant de faire émerger des concepts clés, comme celui d'environnement capacitant – fondé sur la notion de *capabilité* – qui deviendra une voie privilégiée pour penser l'inclusion.

Cette réflexion se fera sur la base d'observations des actions en direction des personnes en situation de handicap initiées dans les espaces muséaux en Île-de-France (une trentaine d'espaces ont été observés). Ces observations ont été complétées par une enquête par entretiens auprès de trente-deux adultes ayant une déficience auditive et visuelle et au-

1 Brigitte Bouquet, « L'inclusion : approche socio-sémantique », *Vie sociale*, vol. 11 / 3, 2015, p. 15.

2 Déclaration de Madrid, « Non-discrimination plus actions positives font l'inclusion sociale », congrès européen des personnes handicapées, 2002. [En ligne : www.madriddeclaration.org]

3 Alain Rey, *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Le Robert, 3 volumes, 2012.

4 Brigitte Bouquet, *op. cit.*



près d'une dizaine de professionnels du secteur muséal⁵.

Le musée: un acteur social de premier ordre

Le poids social et symbolique du musée⁶ en fait une institution particulièrement adaptée pour penser une question sociale telle que le handicap. La muséologie s'est depuis longtemps attachée à percevoir l'étude du musée comme une des clés de compréhension de l'homme dans son rapport à la réalité, notamment à travers les travaux de muséologues comme Zbyněk Stránský⁷. Les études sémiotiques et info-communicationnelles du musée ont par la suite mis à jour la capacité de cette institution à se faire le relais et/ou le producteur d'un discours – et particulièrement un discours social – à travers notamment le concept de médiation culturelle. Le poids économique et politique du musée en fait également un acteur de la vie de la cité dans toutes ses dimensions⁸.

Rappelons surtout l'importance du musée dans le contexte français : le nombre de musées y est considérable, même s'il peut varier fortement selon la définition que l'on donne à cette institution, comme le rappelle Marie-Christine Labourdette : « Combien y a-t-il de musées en France? À cette question, il n'y a pas de réponse précise, tant la réalité est diverse : le chiffre de 3 000 musées, souvent évoqué, peut s'étendre à 10 000 si l'on englobe tous les "musées" et lieux d'exposition ». L'auteure poursuit toutefois en affirmant le musée

comme une « évidence culturelle »⁹. En Île-de-France particulièrement, les musées contribuent à constituer un maillage culturel très dense : le ministère de la Culture et de la Communication a édité en 2014 (par l'intermédiaire de la Direction Générale des Patrimoines) un document accessible en ligne¹⁰ qui en recense 139 dans cette région, dont 54 sur la ville de Paris (soit près de 40 %). La France compte aussi 41 musées nationaux¹¹, dont plus de la moitié (26) en Île-de-France et dix-sept à Paris intramuros¹². La ville de Paris gère quant à elle quatorze musées¹³.

9 Marie-Christine Labourdette, *Les musées de France*, Paris, Presses universitaires de France, 2015. p.3.

10 En ligne [www.data.gouv.fr/fr/datasets/liste-des-musees-franciliens-idf/] Consulté le 20 oct. 16.

11 En ligne [<http://www.senat.fr/rap/r13-574/r13-5742.html>], Consulté le 20 oct. 16 ; **Source : articles D 421-2, D 421-3 et D 421-4 du code du patrimoine**

12 Le musée du Louvre ; Le musée de l'Orangerie et des Tuileries ; Le musée du Moyen-Âge-Thermes et hôtel de Cluny ; Le musée de la céramique à Sèvres ; Le musée des arts asiatiques à Guimet ; Le musée des châteaux de Versailles et du Trianon ; La salle du Jeu de Paume à Versailles (annexe du musée des châteaux de Versailles et du Trianon) ; Le musée des carrosses (annexe du musée des châteaux de Versailles et du Trianon) ; Le musée d'archéologie nationale (des origines à l'an mille) - château de Saint-Germain-en-Laye ; Le musée des châteaux de Malmaison et de Bois-Préau ; Le musée du château de Fontainebleau ; Le musée Gustave Moreau ; Le musée d'Ennery ; Le musée Rodin ; Le musée Jean-Jacques Henner ; Le musée Eugène Delacroix ; Le musée de Port-Royal des Champs à Magny-les-Hameaux ; Le musée de la Renaissance-château d'Ecouen ; Le musée Picasso à Paris ; Le musée d'Orsay ; Le musée du Quai Branly ; Le musée de la musique (Cité de la musique) ; Le musée national de l'histoire de l'immigration (Cité nationale de l'histoire de l'immigration) ; Le musée national d'art moderne (Centre national d'art et de culture Georges Pompidou) ; Le musée des monuments français (Cité de l'architecture et du patrimoine) ; Le musée des plans-reliefs.

13 Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris ; Maison de Balzac ; Musée Bourdelle ; Musée Carnavalet - Histoire de Paris ; Les Catacombes de Paris ; Crypte archéologique du parvis du Notre-Dame ; Musée Cernuschi - Musée des Arts asiatiques de la Ville de Paris ; Musée Cognacq-Jay - Musée du XVIII^e siècle de la Ville de Paris ; Musée du général Leclerc de Hauteclocque et de la Libération de Paris - Musée Jean Moulin ; Palais Galliera- Musée de la mode de la Ville de Paris ; Petit Palais - Musée des Beaux-Arts de la Ville de Paris ; Musée de la Vie romantique ; Maison de Victor Hugo à Paris ; Musée Zadkine.

5 Enquêtes menées et données récoltées dans le cadre d'un travail de doctorat ayant abouti à la thèse suivante : Cindy Lebat, *Les personnes en situation de handicap sensoriel dans les musées : réalités d'accueil, expériences de visite et trajectoires identitaires*, Thèse de doctorat, Paris, Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3, 2018.

6 Jean Davallon, « L'évolution du rôle des musées », *La Lettre de l'OCIM*, 1997, p. 4-8.

7 François Mairesse et André Desvallées, « Sur la muséologie », *Culture & Musées*, vol. 6 / 1, 2005, p. 131-155.

8 Roland Arpin, *La fonction politique des musées: conférence prononcée le 18 octobre 1998, Musée de la civilisation, Québec*, Montréal : Québec, Fides ; Musée de la civilisation, 1999, 44 p., (« Les grandes conférences »).

L'importance du musée pour comprendre un problème social tel que le handicap s'avère ainsi évidente, et le choix de centrer l'analyse sur l'Île-de-France nous a semblé intéressant, compte tenu de l'importance de cette région dans le maillage culturel territorial.

Traitement social du handicap et politiques muséales : des évolutions croisées

Les textes législatifs et l'ensemble des initiatives menées depuis une quinzaine d'années dans et autour des musées témoignent d'une volonté politique en faveur de l'accessibilité. L'univers muséal suit indéniablement les évolutions qui ont cours depuis les années 1970, et surtout depuis les années 2000, dans le traitement du handicap en France. La loi de 2005, dite « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées »¹⁴, fait date, car elle ancre dans la législation - mais aussi dans les esprits - la nécessité de prendre en considération le handicap dans tous les pans de la vie sociale, et surtout de penser ce dernier comme la conséquence d'un environnement non adapté. L'accessibilité devient donc un enjeu phare de cette nouvelle façon de concevoir le handicap, et le concept d'inclusion s'impose, avec l'idée que l'effort d'adaptation doit émaner de la société plus que de l'individu lui-même. « L'inclusion est centrée sur les potentialités et les besoins des personnes et vise l'adaptation de l'environnement et la participation des différents acteurs pour que la personne, quel que soit son handicap, ait sa place dans tous les lieux de la vie sociale ou privée¹⁵. » Le concept d'inclusion est, on l'a vu, un point essentiel dans l'évolution de la pensée du handicap nécessitant un investissement réel des acteurs dans le sens de l'inclusion.

Les musées intègrent dans leurs actions les questions du handicap, de l'accessibilité et de l'inclusion. Ils sont en effet le lieu d'une réflexion sur le handicap dynamique et politi-

quement soutenue. Les incitations ministérielles et autres formes de soutien politique sont observables à travers des actions concrètes comme la mise en place du prix « Patrimoine pour Tous », créé en 2007. Il récompense l'accessibilité générale des sites patrimoniaux, dans un esprit de mixité des publics et de confort d'usage pour tous. Il est mis en place et piloté directement par le ministère de la Culture et de la Communication et ses services déconcentrés (les Directions Régionales des Affaires Culturelles). Il encourage ainsi les initiatives à destination des personnes ayant des incapacités dans les musées et lieux de patrimoine, montrant à quel point cet engagement est concret. La création de la Réunion des Établissements Culturels pour l'Accessibilité (RECA) est également une forme concrète du soutien affiché aux actions en direction des publics en situation de handicap. L'ambition est confirmée par un ancrage législatif en 2002 : la loi relative aux musées de France, même si elle n'évoque pas le handicap de façon explicite, a un retentissement important dans l'univers des musées. Elle ancre dans les fonctions premières de ce dernier de garantir un accès pour tous les publics, et pose comme obligation de mettre en place des actions et dispositifs spécialement destinés aux « publics spécifiques », dont les personnes en situation de handicap font partie. Elle pose également comme obligation légale la présence d'un service en charge des publics : « Chaque musée de France dispose d'un service ayant en charge des actions d'accueil des publics, de diffusion, d'animation et de médiations culturelles. Ces actions sont assurées par des professionnels qualifiés. »¹⁶

Ces incitations se reflètent réellement dans les actions des musées, et nous pouvons affirmer que, sur le territoire observé, une grande partie des musées prennent aujourd'hui en considération la problématique du handicap. La quasi-totalité des vingt-six musées nationaux d'Île-de-France mettent en place des actions en direction des publics en situation de handicap, avec bien sûr des degrés d'implication variés.

14 « LOI n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », JORF n°36 du 12 février 2005 page 2353.

15 Brigitte Bouquet, *op. cit.*

16 « LOI n° 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France », JORF du 5 janvier 2002 page 305.



Le constat est identique parmi les musées de la ville de Paris. Même si l'accessibilité reste globalement à améliorer (comme le montrent les résultats d'enquêtes précédemment menées¹⁷) et que l'implication réelle et l'efficacité des actions varient fortement d'un lieu à l'autre, selon des critères comme le budget, le soutien de la direction, les moyens humains etc., il faut reconnaître que le handicap est un sujet qui est bel et bien ancré dans les musées. Les actions se déclinent de la simple instauration d'une tarification spécifique à la mise en place de visites adaptées et de dispositifs de médiation culturelle spécifiques. Il faudra toutefois, face à la multiplicité des actions proposées, se pencher sur les intentions inclusives, autrement dit la façon dont ces actions se font le relais de l'évolution de la pensée contemporaine du handicap.

Musée et inclusion : discours et actions

Dans les musées, les discours formulés par les professionnels autour de la notion d'inclusion vont dans le sens d'une mixité des publics. Éviter stigmatisation et dépendance tout en garantissant l'autonomie d'action : telle est la conception de l'inclusion défendue par de nombreux acteurs du secteur¹⁸.

Néanmoins, un des points qui attire notre attention est l'existence des « dispositifs dédiés » (de la tarification spéciale pour les publics en situation de handicap aux éléments spécifiques de médiation culturelle et de communication), proposés quasi-systématiquement au sein des institutions muséales. De plus, les offres sont objectivement restreintes (par exemple seulement quelques œuvres adaptées sur une collection importante), ponctuelles (quelques visites sur un programme large) et cloisonnées (séparation entre dispositifs pour les personnes en situation de handicap et dispositifs pour les

autres visiteurs). Ces constats permettent d'aborder frontalement la question de l'inclusion, compte tenu de l'idéal inclusif évoqué par les professionnels et de musée et porté – en parallèle – par les personnes en situation de handicap et leurs représentants, notamment à travers des textes qui sont considérés comme phares (CRPD19, loi de 2005) mais aussi à travers de nombreuses autres formes d'actions et de revendications, associatives notamment. L'Association des Paralysés de France (APF) pose notamment l'inclusion comme un objectif à atteindre, affirmant que « la condition pour mener à bien un projet de société ouverte à tous et avec tous réside dans la mise en place d'une politique transversale et universelle, c'est-à-dire dans la prise en considération des personnes et de leur situation de handicap dans tous les enjeux de société, dans toutes les politiques publiques, sans éprouver le besoin de concevoir et de conduire des politiques spécifiques, "à part". »²⁰

L'ambition inclusive, si elle se traduit pour certains professionnels comme un idéal de mixité et de décroisement des visiteurs, est clairement nuancée par la persistance de la catégorisation des publics, de l'existence d'offres dédiées et non mixtes, et de l'ensemble des différentes formes de ségrégation – notamment spatiale et temporelle – à l'œuvre (par exemple les visites organisées les jours de fermeture du musée).

Nous constatons donc une prise en compte réelle des publics en situation de handicap, mais les modalités de cette prise en compte mettent à jour la dialectique opposant la volonté de garantir une égalité de traitement et la demande de dispositifs dédiés (exprimées tant par les personnes en situation de handicap que par les professionnels du secteur muséal). Il s'agit d'une posture délicate et ambiguë, et cela pour les personnes en situation de handicap elles-mêmes. La volonté d'être reconnue

17 Cindy Lebat, « Déficience visuelle et pratiques culturelles : résultats de deux enquêtes qualitatives », Paris, RECA, Ministère de la Culture et de la Communication, 2013.

18 Cindy Lebat, *Les personnes en situation de handicap sensoriel dans les musées : réalités d'accueil, expériences de visite et trajectoires identitaires*, Thèse de doctorat, Paris, Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3, 2018.

19 Organisations des Nations Unies, « Convention relative aux droits des personnes handicapées et Protocole facultatif », 2006.

20 Association des Paralysés de France, Plaidoyer de l'APF, 2010. [En ligne : <http://plaidoyer.blogs.apf.asso.fr/>], consulté le 03/11/2016.

en tant que personne en situation de handicap, avec sa différence, ne s'exprime pas chez tout le monde de la même manière. Au contraire, c'est un point sur lequel les discours – recueillis dans le cadre d'une précédente enquête – sont hésitants, parfois contradictoires, quelquefois au sein d'un même entretien :

« Les avantages proposés par certains établissements (telle la priorité à l'entrée ou l'accès au site le jour de fermeture au public), [qui] sont à la fois appréciés pour le confort qu'ils assurent, et discutés car perçus comme des dispositifs compensatoires et discriminatoires. Cependant, toutes ces personnes admettent que la réalité du handicap contraint nécessairement la pratique culturelle (accès au lieu ou à l'œuvre) et rend indispensable la mise en place de dispositifs spécifiques qu'elles revendiquent. C'est là une des ambivalences fondamentales des personnes interrogées, qui expriment à la fois leur besoin d'intégration, d'être "avec et comme les autres" dans leurs pratiques, tout en revendiquant le développement de dispositifs spécifiques adaptés à la réalité de leur handicap. »²¹

Dès lors, nous percevons la difficulté qui existe à penser la reconnaissance du statut de personne ayant des incapacités et, par conséquence, l'inclusion, dans une société encore largement fondée sur des processus de stigmatisation et de discrimination.

Pour les musées il est donc difficile de se positionner et de composer avec cette double injonction, entre besoin de reconnaissance et recherche d'égalité de traitement. Cela est vécu à la fois comme une difficulté et un défi au sein des institutions muséales, comme nous l'explique cette responsable d'un service des publics²² d'une structure muséale parisienne : « L'universalité n'existe pas, ça c'est certain,

c'est un peu utopique, mais il faut voir les choses de façon plus globale. »

Malgré ces difficultés, beaucoup de musées mettent en œuvre un certain nombre d'actions et de dispositifs censés faciliter l'accueil et l'expérience de visite pour les personnes en situation de handicap. On entend par « dispositifs » l'ensemble des éléments relevant de la muséographie, de l'accueil ou de la médiation culturelle. Nous acceptons une définition large de la médiation culturelle, selon laquelle l'ensemble des éléments constituant le musée crée les conditions d'accueil et d'appropriation des œuvres. En ce sens, le musée tout entier participe à la « médiation culturelle », c'est-à-dire qu'il contribue à créer les conditions d'une rencontre avec le public. Le terme de « lieu médiateur », utilisé par Serge Chaumier et François Mairesse dans leur ouvrage sur la médiation culturelle, traduit parfaitement bien notre conception de ce terme :

« Le parcours défini par la trame du scénario d'exposition nécessitait des choix de mise en articulation des contenus. Le parcours se situe dans l'espace, et là aussi nous pouvons qualifier la traduction spatiale, sa valorisation formelle comme participant de la compréhension globale des messages. Ainsi, le scénographe qui valorise physiquement, visuellement, sensoriellement, qui transforme le scénario prédéfini au sein du programme muséographique en espace dans lequel le visiteur pourra vivre une expérience de visite et comprendre le propos, ce scénographe peut être considéré comme un médiateur de formes. Car, il est vrai que son activité participe, lorsqu'elle est bien conduite, à mieux faire percevoir les messages, qu'ils soient intellectuels, sensoriels, émotionnels que l'équipe de conception entend valoriser. Le scénographe d'un spectacle vivant ou d'une exposition ne se présente pas comme un simple décorateur, il est le porteur, à

21 Cindy Lebat, *op. cit.*

22 La dénomination « service des publics » correspond au contexte français ; les « services éducatifs » en seraient l'équivalent dans les musées canadiens.



son échelle, de la compréhension et de l'accessibilité aux contenus. »²³

Cette perception large de la médiation culturelle, s'inscrivant dans un dispositif muséal, est à notre sens essentielle pour appréhender le concept d'inclusion dans le musée. En effet, il ne s'agit pas uniquement de créer pour les personnes en situation de handicap les conditions d'un accès au musée (accès physique au lieu), mais bien de leur donner au même titre que les autres accès à une expérience de visite satisfaisante, comparable à celle qui pourrait être menée par l'ensemble des autres visiteurs. Cela permet également de saisir le double mouvement propre aux politiques d'inclusion, à savoir de s'engager dans une démarche de mise en accessibilité de l'environnement, mais également de fournir aux personnes en situation de handicap les capacités d'agir avec et sur cet environnement²⁴.

Pour comprendre comment se construit et se définit la notion d'inclusion, nous allons nous pencher sur trois postures envisageables et envisagées dans les établissements muséaux : la mise en place de dispositifs dédiés, mixtes, ou universels.

Les « dispositifs dédiés » correspondent aux éléments relevant de la médiation culturelle ou de la communication qui sont spécifiquement pensés et conçus pour les personnes en situation de handicap et qui leur sont exclusivement destinés, à l'exclusion des autres publics. Par exemple, nous pouvons citer comme dispositifs dédiés les visites adaptées réservées aux personnes en situation de handicap. C'est une pratique très courante, qui concerne même la majorité des actions proposées par les musées (en Île-de-France) en direction des personnes en situation de handicap. Ces visites sont, par exemple, construites autour de l'utilisation d'éléments tactiles (reproductions en relief, facsimilés,...) pour les personnes ayant des incapacités visuelles. Pour les personnes ayant des incapacités auditives, il pourra s'agir de

visites pour lesquelles le conférencier est formé à la lecture labiale ou propose des boucles à induction magnétique. Ces visites sont réservées aux groupes de personnes en situation de handicap et sont le plus souvent organisées par des associations.

Nous appelons « dispositifs mixtes » les actions affichées comme ouvertes à tous, mais qui sont conçus autour des besoins spécifiques des personnes en situation de handicap. Cela se retrouve en général dans les éléments de médiation culturelle disponibles dans les salles d'exposition, comme les maquettes et plans en relief. Ces derniers sont en effet conçus pour être appréhendés tactilement par les personnes en situation de handicap visuel, mais peuvent être utilisés par tous les autres visiteurs.

Nous considérons que la forme plus poussée de dispositifs mixtes correspondrait au concept d'accessibilité universelle, et nous parlerons de « dispositifs universels ». Ce type de dispositif permettrait à chaque visiteur de s'approprier comme il le souhaite le contenu disponible, en proposant une multiplicité d'approches. Sans être nécessairement fléchés en direction des publics en situation de handicap, ces dispositifs s'adressent à tout le monde, en privilégiant une utilisation intuitive et facile. S'approchant du concept d'accessibilité universelle, nous pouvons considérer qu'ils aspirent à en respecter les principes définis en 1997 par The Center for Universal Design : garantir un usage équitable, flexible, simple et intuitif, fournissant une information perceptible, tolérant les erreurs, nécessitant un effort physique faible, et présentant une taille appropriée pour l'usage et la manipulation, indépendamment de la taille du corps, la posture et la mobilité de l'utilisateur²⁵. Au Musée du Quai Branly-Jacques Chirac, le parcours multisensoriel, nommé « la Rivière », qui traverse le musée, est conçu pour être utilisé par l'ensemble des visiteurs. Il mêle des éléments tactiles, sonores et visuels, permettant à chacun une appropriation différenciée et

23 Serge Chaumier et François Mairesse, *La médiation culturelle*, Paris, A. Colin, 2013. p.43.

24 Frédéric Bauer, « Inclusion et planification : vers un territoire inclusif », *Vie sociale*, vol. 11 / 3, 2015, p. 71.

25 Molly Follette Story, James L. Mueller et Ronald L. Mace, « The universal design file: Designing for people of all ages and abilities », 1998, NC State University, Center for Universal Design, 164 p.

correspondant ainsi à la notion de dispositif universel. L'audioguide dédié aux personnes ayant des incapacités visuelles, qui accompagne ce parcours, constitue en revanche un dispositif dédié. De plus, certains musées ont fait l'expérience de la mise en place de visites guidées universelles, « pour tous », supposées être accessibles quel que soit le profil des visiteurs. L'objectif de ce type de dispositif est de créer un environnement et une expérience de visite que l'individu en situation de handicap est en mesure d'investir en mobilisant ses propres connaissances et ses propres capacités. Toutefois, ces initiatives de visites guidées universelles sont souvent de simples intentions, et leur mise en œuvre réelle demeure anecdotique, comme l'admet cette responsable des publics en situation de handicap dans un musée parisien : « On a aussi essayé de lancer des visites mixtes, mais bon, ça n'a pas vraiment pris. Donc on les a un peu laissées de côté pour l'instant. Je pense qu'il faut qu'on réfléchisse à une autre formule. »

De manière générale, le compromis vers lequel les musées essaient de tendre est la mise en place d'éléments profitables à tous et garantissant du confort d'usage, pour que les personnes en situation de handicap puissent visiter de façon satisfaisante, et sans être nécessairement séparées des autres visiteurs.

Ces postures sont autant de réponses proposées par les institutions muséales pour faire face aux injonctions inclusives tout en prenant en compte les besoins spécifiques de chaque visiteur. Elles soulèvent les thématiques de la catégorisation et de la stigmatisation, et par extension de la reconnaissance, mais abordent aussi la question de l'autonomie, car l'inclusion supposerait une accessibilité réelle permettant une autonomie totale des individus.

Le concept d'inclusion est fondé sur la volonté de « faire entrer dans un ensemble » les différents éléments composant une société. Le risque très clair que présente cette idée est celui de la négation des différences de chacun au profit d'une homogénéisation de « l'ensemble ». Cette dérive ne correspond pas au concept d'inclusion, mais est une conséquence

possible d'une radicalisation du discours anti-catégorisation. Pourtant, il nous semble que la catégorisation reste une démarche nécessaire à la structuration de la pensée, et que le véritable problème n'est pas tant le recours aux catégories que les valeurs qui leur sont attribuées. En effet, les représentations associées au handicap rejoint celles, négatives, associées aux situations de dépendance. « L'identification sélective de certains groupes comme "dépendants" ou "vulnérables" – les personnes âgées, les personnes atteintes de maladie ou de handicap, mais également les bénéficiaires de l'assistance sociale : tout se passe comme si ces personnes avaient le monopole d'une vulnérabilité qui les voue, à la différence des autres, à une dépendance perçue comme un manque ou un échec, une anomalie. »²⁶

C'est selon nous la conséquence d'une négation des systèmes d'interdépendance qui constituent les liens sociaux. Les théoriciens et théoriciennes du *care* rappellent que la vulnérabilité est un « invariant anthropologique », et en ce sens la dépendance entre individus constitue un des piliers de l'organisation sociale. « Aucune existence humaine ne peut se déployer si elle n'est pas soutenue par des formes d'intervention dont les relations de dépendance sont le vecteur. [...] nous ne nous suffisons pas à nous-mêmes, et nous dépendons des autres, de leur disponibilité, de leur soin et de leur travail, pour la satisfaction de besoins aussi bien d'ordre physiologique (boire, manger, dormir) qu'émotionnel (besoin de tendresse, d'amour, de reconnaissance) ». ²⁷ Dans cette perspective, il faut se garder de penser la volonté d'accessibilité et d'inclusion comme une tentative de fournir à chaque personne une autonomie globale qui, aussi illusoire que dangereuse, nierait les spécificités, les différences et les vulnérabilités de chacun. Cela correspondrait au projet d'une société ouverte à tous, mais ne prenant pas réellement en considération les besoins de chacun. Introduire la vulnérabilité comme un état partagé

26 Marie Garrau et Alice Le Goff, *Care, justice et dépendance: introduction aux théories du care*, 1. éd, Paris, Presses Univ. de France, 2010, 151 p., (« Philosophies », 207). p.9

27 Marie Garrau et Alice Le Goff, *op. cit.* p.13.



permet d'éviter la stigmatisation liée à l'idée contemporaine négative de la dépendance, perçue comme une tare indélébile portée par certains individus. L'autonomie, si elle est capitale, ne s'oppose donc pas à l'aide d'autrui. Un des leitmotivs de l'APF, « Des droits et des services spécifiques mais pas d'assistantat ! », introduit cette nuance qui existe entre le rétablissement d'une égalité de droit et la logique d'assistantat, engendrant une forme de dépendance source d'oppression et de domination.

Les diverses stratégies imaginées par les musées ainsi que le positionnement ambigu des personnes en situation de handicap elles-mêmes montrent que les idéaux de mixité et d'autonomie portés par le concept d'inclusion sont beaucoup plus incertains qu'il n'y paraît. Cela amène à se poser la question du bien-fondé de cette « course à l'inclusion » qui semble traduire le climat actuel de pensée du handicap. En effet, nous pouvons nous interroger sur la façon dont l'inclusion est pensée et mise en œuvre, avec comme fer de lance l'autonomie et l'universalité des dispositifs : n'apparaît-elle pas comme un reflet d'une évolution individualiste de nos sociétés contemporaines ?

L'inclusion du côté des personnes en situation de handicap : entre volonté de reconnaissance et désir d'intégration

Il nous semble que poser la question de l'inclusion en se penchant sur la réalité de l'expérience vécue des personnes en situation de handicap constitue un détour absolument capital. Au-delà du concept et de l'idéal, il est nécessaire de se confronter aux réalités vécues par les personnes en situation de handicap : la stigmatisation et le manque d'accessibilité globale.

L'inclusion, si elle est parfois revendiquée, passe donc souvent au second plan, dépassée par l'envie de passer un moment agréable dans une situation facilitée par un environnement adapté. Pour cela, beaucoup sont ceux qui comptent sur la compréhension et la bienveillance des pairs, de « ceux qui vivent la même chose ». Les personnes donnent un

sens extrêmement important au cadre associatif dans lequel se déroulent souvent les visites de musées, à l'instar de Fabrice : « Depuis que j'ai rencontré Le fil d'Ariane, ça va faire cinq ans, je me sens beaucoup mieux²⁸ » ou encore Jeanne : « Je le dis, marquez-le je vous en supplie : l'association, ça m'a changé la vie²⁹ ». Les sorties dans le cadre de l'association apparaissent « plus faciles », comme nous l'explique Cyril : « Les groupes sont limités, c'est pas 25 personnes, c'est pas 30, c'est dix ou douze. La façon de se placer en cercle... Tout est plus facile. Et en face vous avez des personnes qui sont formées. On leur a appris, éventuellement on les a mises en situation, c'est la meilleure des choses. Donc, elles vont à la fois comprendre et sentir ce qui peut se passer. Si je faisais ça avec l'association ça serait, c'est sûr, beaucoup plus facile³⁰ ».

L'idéal de mixité est donc une revendication modérée par l'absence d'accessibilité du monde environnant et par le caractère « ludique » et agréable que doit conserver – aux yeux des personnes rencontrées – la visite d'un musée.

Mais d'autre part, face à des offres perçues par une partie des personnes rencontrées comme restreintes, ponctuelles, cloisonnées ou marginalisantes, celles-ci expriment des besoins et des désirs d'égalité d'accès et de mixité. L'inclusion semble donc constituer malgré tout une attente, parfois formulée par les personnes en situation de handicap (même si le terme inclusion n'est jamais utilisé). Cette attente s'exprime par le refus d'être catégorisé, comme l'exprime Catherine, au sujet des visites en lecture labiale : « Je ne souhaite pas trop parce que ça me fait entrer dans un monde dans lequel je n'ai pas envie d'être³¹ ». Ne pas quitter le « monde des valides » pour entrer dans celui des personnes ayant des incapacités est un enjeu pour les personnes rencontrées, qui espèrent rester « dans le monde de tout le monde », avec leur différence à l'origine du handicap.

28 Fabrice, 39 ans, malvoyant.

29 Jeanne, 68 ans, malentendante.

30 Cyril, 55 ans, malentendant.

31 Catherine, 61 ans, malentendante.

Ainsi, si l'obtention du statut, de la carte d'invalidité, la reconnaissance administrative est souvent attendue, elle ne s'accorde pas nécessairement avec l'envie d'être perçu, nommé, vu et reçu comme une « personne en situation de handicap ». Cette tendance à ne pas vouloir mettre l'accent sur son handicap est aussi une conséquence de la violence du traitement social du handicap. Les personnes, même si elles sont conscientes de l'enjeu des luttes sociales et politiques de reconnaissance, préfèrent – dans la réalité de leur quotidien et surtout dans le cadre informel et « détendu » des sorties culturelles – se taire, taire leur handicap, plutôt que d'assumer l'étiquette du « visiteur en situation de handicap ».

Conclusion

L'idéal inclusif semble reposer sur la création d'un environnement capacitant, et il nous semble essentiel d'y réintroduire des capacités, pour ne pas risquer l'indifférenciation des individus et des dispositifs (en devenant universalistes). Le concept de capacité – développé par l'économiste Amartya Sen – correspond à l'ensemble des potentialités d'action de l'individu³².

L'accessibilité universelle, évoquée régulièrement par les professionnels de musées, semble constituer une réponse évidente et un garant d'une inclusion véritable, prenant en considération les besoins de chacun tout en évitant les processus de stigmatisation. Toutefois, il est important de rappeler que l'accessibilité universelle doit être considérée comme un idéal, dont l'aspect utopique est une composante essentielle : « Il est peu probable qu'un produit ou un environnement quel qu'il soit puisse être utilisé par tous et dans toutes les conditions. Pour cette raison, il serait plus approprié de considérer l'accessibilité universelle comme un processus plutôt qu'une fin en soi ».³³

S'il apparaît essentiel d'adapter l'environnement, il est tout aussi capital de donner aux individus un rôle actif dans l'appropriation de ce dernier. Il s'agit d'assurer à l'individu la liberté de saisir les capacités, et de les transformer en capacités réelles. Une inclusion réussie ne doit nier ni les besoins des individus, ni leur droit à agir et à être acteurs de leur vie, et en ne postulant pas une illusoire autonomie qui individualiserait et fragiliserait dangereusement les rapports sociaux.

L'organisation capacitante de la société met en œuvre des processus qui, à tout moment, rétablissent l'équilibre des relations entre individus, pour favoriser la réalisation pour tous des possibilités qu'offre l'environnement.

Dans les musées, cette perception dynamique de l'inclusion, construite autour des notions d'environnement capacitant et de participation sociale, pourrait se traduire par la mise en place de dispositifs suffisamment complets pour permettre à chaque visiteur une appropriation personnelle satisfaisante. C'est d'ailleurs la direction qui est privilégiée dans certains établissements, à l'instar de ce témoignage d'une personne responsable des publics, qui semble saisir l'aspect dynamique et multiple de ce processus inclusif : « Il y a beaucoup de publics aussi qui ont besoin de quelque chose qui soit adapté. Proposer une variété de supports... [...] Proposer des choses où chacun puisse s'y retrouver. C'est ça l'idéal. Une variété faramineuse de supports, pour que chacun puisse s'y retrouver ! »

Ainsi, que l'on parle d'inclusion ou de la création d'un environnement capacitant, il s'agit toujours d'un processus, d'une transition, qui nécessite un changement global. L'inclusion n'est pas un état que l'on peut créer ou imposer : il dépend d'une accessibilité généralisée de la société, de la place réelle que l'on donne aux personnes en situation de handicap (en terme de participation sociale et citoyenne), mais aussi des valeurs que la société toute

32 Philippe Svandra, « L'autonomie comme expression des « capacités » », *Éthique & Santé*, vol. 4 / 2, mai 2007, p. 74-77.

33 "It is unlikely that any product or environment could ever be used by everyone under all conditions. Because of this, it may be more appropriate to consider

universal design a process, rather than an achievement" in Molly Follette Story, James L. Mueller et Ronald L. Mace, « The universal design file: Designing for people of all ages and abilities », 1998. p.2.



entière attribue au handicap et à la différence et des réalités sociales de la discrimination. Le musée joue à notre sens un rôle essentiel pour accompagner et donner une impulsion positive dans cette transition sociétale.

Références :

ARPIN, R. (1999). *La fonction politique des musées: conférence prononcée le 18 octobre 1998, Musée de la civilisation, Québec*, Montréal : Québec, Fides; Musée de la civilisation, 44 p., (« Les grandes conférences »).

BAUER, F. (2015). Inclusion et planification : vers un territoire inclusif. *Vie sociale*, 11(3), 71.

BOUQUET, B. (2015). L'inclusion : approche socio-sémantique. *Vie sociale*, 11(3), 15.

CHAUMIER, S. & MAIRESSE, F. (2013). *La médiation culturelle*, Paris : A. Colin.

DAVALLON, J. (1997). L'évolution du rôle des musées, *La Lettre de l'OCIM*, p. 4-8.

GARRAU, M. & LE GOFF, A. (2010). *Care, justice et dépendance: introduction aux théories du care*, 1. éd, Paris, Presses Univ. de France, 151 p., (« Philosophies », 207).

LABOURDETTE, M.-C. (2015). *Les musées de France*. Paris : Presses universitaires de France.

LEBAT, C. (2013). *Déficiência visuelle et pratiques culturelles: résultats de deux enquêtes qualitatives*. Paris : RECA, Ministère de la Culture et de la Communication. Repéré à www.culturecommunication.gouv.fr/content/download/114522/1306769/version/1/file/enquete-RECA-DV-synthese.pdf.

LEBAT, C. (2018). *Les personnes en situation de handicap sensoriel dans les musées: réalités d'accueil, expériences de visite et trajectoires identitaires*, Thèse de doctorat, Paris, France : Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3, 511 p.

MAIRESSE, F. & DESVALLÉES, A. (2005). Sur la muséologie. *Culture & Musées*, 6(1), 131-155.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES. (2006). *Convention relative aux droits des personnes handicapées et Protocole facultatif*.

STORY, M. F., MUELLER, J. L. & MACE, R. L. (1998). *The universal design file: Designing for people of all ages and abilities*, NC State University, Center for Universal Design, 164 p. Repéré à <http://eric.ed.gov/?id=ED460554>.

SVANDRA, P. (2007). L'autonomie comme expression des « capacités ». *Éthique & Santé*, 4(2), 74-77.